



Paris, le 12 février 2026

Publication de la PPE 3 : une avancée majeure qui doit produire rapidement des effets sur le terrain

Le Premier ministre Sébastien LECORNU a présenté ce jour les orientations de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), qui sera publiée demain au Journal officiel. Ces annonces marquent un tournant décisif car elles permettront de relancer la dynamique de la transition énergétique en France. En posant les bases d'une offre d'énergie solide, elle crédibilise la faisabilité de notre trajectoire de décarbonation et de souveraineté énergétique, et notamment d'électrification. Il convient désormais de traduire la PPE 3 sur le terrain, en relançant très vite les appels d'offres renouvelables à l'arrêt depuis plusieurs mois, sans sacrifier aucune filière.

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) salue les annonces du Premier ministre de ce jour. Il souligne en particulier :

- La reconnaissance du rôle stratégique de la chaleur et du froid renouvelables, qui doivent constituer un pilier majeur de la décarbonation. Il sera essentiel que le texte de la PPE précise les objectifs des différentes filières : bois-énergie, géothermie, valorisation énergétique des déchets et réseaux de chaleur.
- La confirmation du rôle de la filière biogaz, indispensable pour la souveraineté énergétique, la valorisation des ressources locales et la réduction des émissions. La visibilité sur les volumes pour 2030 et 2035 doit maintenant permettre de très rapidement apporter de la clarté sur la trajectoire post-2028 des certificats de production de biométhane (CPB).
- La montée en puissance des carburants renouvelables permettant d'accompagner la transition du transport aérien, maritime et routier.
- La concrétisation du programme du Pacte éolien en mer. La finalisation de l'appel d'offres 9 et le lancement très rapide de l'appel d'offres 10 sont essentiels pour apporter de la visibilité au tissu industriel et portuaire sur les différentes façades maritimes.
- La confirmation d'une augmentation des capacités hydroélectriques existantes, dont 1,7 GW de stations de transfert d'énergie par pompage (STEP).
- La confirmation que des filières innovantes comme l'hydropompage vont enfin pouvoir passer à la phase commerciale via un premier appel d'offres de 250 MW au Raz Blanchard.
- S'agissant du solaire, l'objectif fixé pour 2030, de 48 GW, correspond à un ralentissement du marché de ces deux dernières années, mais évite de mettre la filière à l'arrêt. Là aussi, il sera essentiel de pouvoir relancer très vite les appels d'offres pour l'ensemble des segments de marché : appels d'offres

simplifiés, appels d'offres sur bâtiment, appels d'offres pour le solaire au sol. Ceci contribuera à faciliter l'implantation des projets de giga usines de production de composants solaires.

- S'agissant de la filière de l'éolien terrestre, l'ambition a été réduite, ce que le SER regrette. Par ailleurs, l'accent est mis sur le renouvellement des parcs existants, ce qui ne sera pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés. Les prochains appels d'offres devront donc nécessairement comporter des volumes pour des projets hors renouvellement. Et surtout, il est indispensable que les contraintes de plafond aériens puissent être relevées de façon à produire plus d'électricité avec moins de masts.
- Les annonces de ce jour confirment également la relance des concertations afin de faire aboutir les PPE régionales dans les zones non-interconnectées.
- Enfin, le gouvernement annonce une grande initiative en faveur de l'électrification des usages, avec des mesures concrètes d'ici mai 2026. Il sera fondamental que cet effort d'électrification s'accompagne d'une action déterminée pour poursuivre le déploiement de capacités renouvelables non-électriques afin de pleinement décarboner notre consommation d'énergie.

« Je remercie le Premier ministre pour la lucidité dont il a fait preuve en publiant la PPE 3. Alors que certains souhaitaient mettre en France la transition énergétique sur pause, au profit des énergies fossiles dont nous restons encore trop dépendants, cette publication permettra de poursuivre le développement des énergies renouvelables qui reste absolument nécessaire. C'est une bonne nouvelle pour notre souveraineté énergétique et économique, et c'est une bonne nouvelle pour le climat », déclare Jules NYSSEN, Président du SER. « Il est cependant urgent que cette PPE se traduise maintenant sur le terrain : nous appelons ainsi le gouvernement à publier sans délais les appels d'offres prévus afin de rassurer les entreprises et les salariés qui ont exprimé de très fortes inquiétudes ces dernières semaines. Nous serons notamment très vigilants sur la filière de l'éolien terrestre, dont l'avenir dépend de la capacité à développer de nouveaux projets », ajoute-t-il. Et de conclure, « aujourd'hui, la guerre des religions a été enterrée par le Premier ministre, l'équipe de France des énergies a été constituée. Tous ensemble nous devons unir nos efforts pour réussir la décarbonation de notre pays et la conquête de notre souveraineté énergétique. »

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00
Cynthia KARI - 07 87 14 71 26
service_presse_ser@enr.fr

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le SER sur www.enr.fr  Syndicat des énergies renouvelables